



**Conseil municipal | Séance du 27 juin 2019**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2019-06-27-23 | Affaires sportives - Subventions de fonctionnement aux associations - Saison 2019/2020  
Sur le rapport de Monsieur Rodriguez Michel**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 23

Date de convocation : 21 juin 2019

L'An deux mille dix neuf, le 27 juin, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur David Fontaine, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Gard-Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Madame Nicole Auvray, Madame Florence Boucard, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche, Madame Agnès Bonvalet.

### **Etaient excusés avec pouvoir :**

Monsieur Jérôme Gosselin donne pouvoir à Monsieur Daniel Vézie, Madame Danièle Auzou donne pouvoir à Madame Léa Pawelski, Monsieur Patrick Morisse donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Daniel Launay donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Antoine Scicluna donne pouvoir à Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Najia Atif donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Madame Pascale Hubart donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Gilles Chuette donne pouvoir à Madame Florence Boucard, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Agnès Bonvalet.

### **Etaient excusés :**

Madame Samia Lage.

### **Secrétaire de séance :**

Monsieur Daniel Vézie

**Exposé des motifs :**

La commune accorde des aides aux associations sous différentes formes. En dehors de l'usage des locaux et tout en respectant leur autonomie, la ville fournit une aide à l'activité de ces associations, souvent très actives dans la vie locale. C'est dans ce cadre qu'il est proposé de voter les subventions de fonctionnement aux associations sportives stéphanaïses.

*Le Conseil municipal*

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant que :**

- Au cours du Conseil municipal du jeudi 28 mars 2019, une subvention de fonctionnement a été accordée aux associations sportives dont les dossiers avaient été rendus complets, pour la saison 2019-2020.
- Aujourd'hui, le département des sports a enregistré des nouveaux dossiers.

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- De verser aux associations les montants suivants :

<b>Association culturelle et sportive Euro Chinoise</b>	<b>2 346,00 €</b>
<b>VTT club du Rouvray</b>	<b>830,00 €</b>
<b>Full contact</b>	<b>780,00 €</b>

**Précise que :**

- Trois associations ne demandent pas de subvention de fonctionnement pour la saison prochaine : le Bad Stéph, Le Chok Muay Thaï et l'ASAK,
- Ces dépenses seront affectées sur les crédits inscrits au budget communal 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse  
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 28/06/2019

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20190627-lmc113349-DE-1-1